

**DECISION DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN
N°2020-020
Habitat - Logement**

Relative à l'attribution des aides aux travaux de ravalement de façades

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment l'article 4 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, notamment l'article article premier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-01-10-013 du 10 janvier 2020 relatif aux statuts et compétences de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien COR ;

Vu la délibération de la COR n°2016-109 en date du 02 juin 2016 concernant la modification du règlement d'aide aux travaux de ravalement de façades ;

Vu la délibération de la COR n°2017-125 en date du 27 avril 2017 considérant que l'aide « façade » est versée à tous les habitants du territoire ;

Vu l'avis donné en Conférence des Maires du 29 avril 2020 ;

Considérant les dossiers de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution d'aides aux travaux de ravalement de façades, tels qu'ils ont été transmis par les communes ;

DÉCIDE

- d'attribuer les aides aux travaux de ravalement de façades, comme précisé ci-après :

Bénéficiaire	Adresse	Propriétaire	Montant des travaux TTC	Surface en m ²	Montant au m ²	Subvention COR	Subvention communale	Subvention totale
Macoudière Madeleine	7 Chemin de l'Arquillière 69170 Tarare	Occupant	6 255,70 €	200 m ²	4 €	800 €		800 €
Vignon Michel	Chez Brun 69550 Cublize	Occupant	7 410,21 €	44 m ²	15 €	660 €		660 €
Bragard Anne	10 Chemin de Brégade 69550 Amplepuis	Occupant	6 655,00 €	165 m ²	4 €	660 €		660 €
Munch Claude	32, Impasse de la Cime du bourg 69170 Saint Appolinaire	Occupant	4 825,65 €	177 m ²	7 €	1 239 €		1 239 €
Basset Christophe	109 Chemin Corgié Thel 69470 Cours	Occupant	21 223,02 €	97 m ² 103,2 m ²	7 € 15 €	2 227 €	1 113,50 € Périmètre de développement	3 340,50 €

Fait à Tarare, le 15 mai 2020

Le Président,

Michel MERCIER.

